



27 mai 2013

ENFANTS ET VIOLENCES CONJUGALES : ATTENTION DANGER

La séparation ne garantit pas la fin des violences, ni la sécurité des femmes et des enfants

Des meurtres, des enlèvements d'enfants par des pères auteurs de violences sont régulièrement rapportés dans les médias. Le film d'Olivier Pighetti, « **meurtre en famille** », diffusé le mardi 28 mai à 22h45 sur France 2, décrit le danger souvent mésestimé, que représentent les *auteurs de violences* conjugales pour les enfants, y compris après la séparation.

Malgré les rapports internationaux ou nationaux et les constats récurrents des associations Solidarité Femmes, la sécurité des enfants, étroitement liée à celle de leur mère, et les conséquences des violences conjugales sur leur santé, est peu prise en compte dans les textes de lois qui se succèdent depuis le début des années 90.

Les femmes enceintes sont en effet fréquemment victimes de violences et courent 2 fois plus de risques de faire une fausse couche. Lorsqu'une femme est victime de violences durant sa grossesse, son enfant a 4 fois plus de risques d'avoir une insuffisance pondérale à la naissance et risque 40 fois plus qu'un autre de mourir au cours de ses 5 premières années (UNICEF).

Parmi les 204 femmes et 303 enfants les plus en danger mis en sécurité par éloignement géographique au sein du réseau Solidarité Femmes en 2011, on note des maltraitements sur enfants inhérents aux violences subies par leur mère. Pour l'évaluation du danger, les violences sur enfants sont un des indicateurs de dangerosité déclenchant une Mise En Sécurité par les associations Solidarité Femmes. La majorité de ces enfants a moins de 6 ans. Plus d'un enfant sur 5 est suivi dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative d'aide sociale à l'enfance. 63% des enfants sont maltraités et 29% subissent des violences physiques très graves, dont certains des violences sexuelles. 7 enfants étaient quotidiennement battus et enfermés dans un placard.

En dehors de ces situations particulièrement graves, de nombreux auteurs continuent après la séparation à poursuivre leurs violences sur leur ex-compagne à travers les enfants et l'exercice de l'autorité parentale. La violence la plus extrême étant le meurtre des enfants.

Le projet de loi-cadre sur l'égalité, qui sera présenté au mois de juin, doit prévoir des mesures qui permettront d'assurer la sécurité des femmes et des enfants lors de l'exercice de l'autorité parentale par les auteurs de violences conjugales.



La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau regroupant depuis vingt ans, les associations féministes engagées dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, notamment celles qui s'exercent au sein du couple et de la famille.

www.solidaritefemmes.org